

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DE LA KADEY

COMMUNE DE KENTZOU

SECRETARIAT GENERAL

CIPM KENTZOU 2025



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

EAST REGION

KADEY DIVISION

KENTZOU COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

CIPM KENTZOU 2025

DEMANDE DE COTATION

N°001 /DC/RE/DK/C-KENTZOU/CIPM/25 DU 12/03/2025

POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIELS EVENEMENTIELS POUR LA COMMUNE DE KENTZOU,
ARRONDISSEMENT DE LA BOMBE, DEPARTEMENT DE LA KADEY – REGION DE L'EST.

Financement : Budget d'Investissement Public de la République du Cameroun, Exercice 2025.

1. Objet de la Demande de Cotation

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'exercice 2025, le Maire de la Commune de KENTZOU lance pour le compte du Gouvernement, une demande de cotation pour le projet d'appui des associations de la commune de Kentzou en équipement en matériels événementiels l'arrondissement de KENTZOU, département du Kadey, Région de l'Est

2. Prestations

Les prestations, objet de la consultation, sont les suivantes :

- La fourniture du matériel y compris toute sujexion;
- divers.

3. Délai d'exécution

Le délai d'exécution est fixé à soixante (60) jours calendaires à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

4. Allotissement

Les prestations du présent dossier de cotation sont reparties en un lot.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **50 000 000 (cinquante millions) francs FCFA.**

6. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte à égalité de conditions, aux entreprises de droit camerounais disposant de capacités techniques et financières dans les domaines du mobilier, du matériel et des réseaux informatiques.

7. Financement

Les prestations, objet de la présente consultation, sont financées par le Budget d'Investissement Public (BIP), exercice 2025 de la République du Cameroun.

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant est fixé à **1 000 000 (un million) francs CFA**, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois. Le cautionnement provisoire sera libéré quinze (15) jours après la publication des résultats et au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après demande écrite du soumissionnaire.

9. Consultation du dossier de demande de cotation

La demande de cotation peut être consultée aux heures ouvrables dès publication du présent avis à la Mairie de la commune de KENTZOU (SAG), Tél :

10. Acquisition du dossier de demande de cotation

Le dossier de consultation peut être obtenu aux heures ouvrables à la Mairie de la commune de KENTZOU (Secrétariat General) dès publication du présent Avis contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **cent mille (100 000) FCFA** payable à la recette Municipale de KENTZOU.

11. Remise des Offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles devrait parvenir à la Mairie de la commune de KENTZOU sous pli fermé au plus tard le **16/04/2025 à 11heures**, heure locale et devra porter la mention :

DEMANDE DE COTATION

N°001 /DC/RE/DK/C-KENTZOU/CIPM/25 DU 12/03/2025

**POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIELS EVENEMENTIELS POUR LA COMMUNE DE KENTZOU,
ARRONDISSEMENT DE LA BOMBE, DEPARTEMENT DE LA KADEY – REGION DE L'EST.**

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

12. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date de l'ouverture des offres.

13. Conformité des offres

Toute offre non-conforme aux prescriptions du Dossier de Consultation sera déclarée irrecevable.

14. Date et heure d'ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu le **16/04/2025 à 12 heures** précises dans la salle de réunion de la Mairie de KENTZOU, en présence des soumissionnaires ou de leur représentant dûment mandaté ayant une parfaite connaissance du dossier. Les offres doivent être chiffrées hors taxes (HT) sur la valeur ajoutée (TVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission timbré et signé.

15. Principaux critères éliminatoires

- Dossier non produit en sept (07) exemplaires
- Offre incomplète ou non conforme
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Non-respect des caractéristiques techniques des fournitures.

16. Principaux critères de qualification

- Références du soumissionnaire ;
- Délai de livraison ;
- Capacité financière ;
- Lettre de soumission signée avec cachet.

17. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre financière évaluée la moins disante (TTC), reconnue conforme au Dossier de Consultation et remplissant les capacités techniques.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Mairie de la commune de KENTZOU (SAG) sis dans les locaux abritant la mairie de KENTZOU au numéro :

Pour les mauvaises pratiques et dysfonctionnements observés dans le processus de passation et d'exécution des marchés publics, bien vouloir appeler gratuitement au numéro vert : 673 20 57 25 ou 699 37 07 48.

KENTZOU, le 12 MARS 2025

Ampliations :

- Préfet/K
- DDMAP/K
- ARMP
- Président CIPM
- Affichage/archives/chrono.

Le Maire de la Commune de KENTZOU



Barka Donatier